

Cette demande n'est pas le fait du porte-parole d'un parti politique donné ou d'un organisme quelconque, mais elle a l'appui presque unanime des habitants des trois provinces des Prairies. J'espère qu'elle a l'appui des 47 représentants conservateurs des provinces des Prairies. Le contraire m'étonnerait beaucoup. C'est l'impression que j'ai eue au cours de la session lorsque j'ai demandé au ministre du Commerce (M. Churchill) si le gouvernement étudiait la question. Il m'a répondu que les 47 députés conservateurs dont j'ai parlé désiraient tout autant que moi qu'on fasse quelque chose à ce sujet et lui en avaient parlé. J'espère qu'ils ont continué d'exprimer leur opinion à ce sujet au ministre. J'ose aussi espérer que ce soir, avant la mise aux voix de la motion principale, nous entendrons les honorables députés des diverses provinces que ce problème touche avant tout car j'imagine que nos gens là-bas et tous ceux des provinces des Prairies voudront savoir ce qu'ils ont à dire en tant que représentants des trois provinces des Prairies.

Même si le parti libéral n'est pas représenté à la Chambre par des députés des trois provinces des Prairies, j'ose espérer également que l'opposition officielle fera connaître son avis. Nous savons tous d'expérience que lorsque le gouvernement présente un programme, surtout un nouveau programme, il souhaite connaître l'attitude des partis d'opposition. Si la proposition gouvernementale a l'appui unanime de la Chambre, le gouvernement qui la présente n'a pas à redouter beaucoup d'ennuis politiques. Si le ministre du Commerce dont le ministère est principalement visé annonçait ce soir les versements d'appoint qu'on a demandés, je pense que l'opposition officielle lui donnerait son entier appui. J'espère bien qu'il en sera ainsi. Je suis sûr que les députés cécédistes l'appuieront.

Je l'ai entendu dire maintes fois au cours de bien des débats à la Chambre des Communes...

**M. Smallwood:** Monsieur l'Orateur, le député permettrait-il que je lui pose une question?

**M. Argue:** Certainement.

**M. Smallwood:** Monsieur l'Orateur, le député nous sermonne depuis au moins quinze minutes sur les difficultés qu'éprouve le cultivateur. Nous nous rendons tous compte de la situation. Je demanderai à l'honorable député ce qu'il a jamais fait...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ai donné la parole au député pour qu'il pose une question. Je lui proposerai de la poser.

[M. Argue.]

**M. Smallwood:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien savoir ce que le député a jamais fait au cours des quatre ou cinq dernières années pour remédier à la situation, sauf d'en parler à la Chambre.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien consulter le compte rendu de ce que j'ai dit à la Chambre, je crois qu'il constatera, en le comparant avec les discours de n'importe quel autre député sur cette question, que j'ai fait mieux.

J'allais justement rappeler à certains de mes bons amis qui siègent du côté des conservateurs que nous avons à maintes reprises participé ensemble aux mêmes débats et que même avec le gouvernement difficile que nous avions alors nous avons pu réaliser quelque progrès. Comme on le lui a déjà conseillé, mon honorable ami peut prendre la parole et formuler plus tard toutes les propositions qu'il voudra.

Je disais donc que cette proposition a l'appui de la plupart des organisations des provinces des Prairies. J'ai ici devant moi un mémoire émanant du conseil de l'Union interprovinciale des cultivateurs, adressé au gouvernement fédéral le 28 mai 1958. Le syndicat demandait lui aussi dans ce mémoire des versements d'appoint dont le montant ressemblait, sans toutefois atteindre le même chiffre, à celui que réclamaient les organismes affiliés au syndicat du blé. En 1955-1956 il a demandé pour ces versements d'appoint sur le blé 28 cents le boisseau, et en 1956-1957 26 cents par boisseau ainsi que des versements d'appoint appropriés pour l'avoine et l'orge. Il signale dans ce mémoire, à l'aide des tableaux dressés par lui et des chiffres dont il dispose, certains des aspects qu'avaient déjà signalés les organisations appartenant au syndicat du blé.

Le mémoire est à la louange du gouvernement. Il félicite très souvent le gouvernement. Sa teneur est modérée et il se termine en demandant des versements d'appoints. Depuis qu'il a présenté son mémoire, le conseil de l'Union interprovinciale des cultivateurs est revenu à Ottawa; il y a même ici en ce moment des représentants de cet organisme. Je n'ai pas encore appris qu'ils aient eu une entrevue avec le Cabinet mais ils se sont certainement entretenus avec des simples députés des divers groupes. Ils nous ont laissé un mémoire sur les paiements d'appoint et sur d'autres questions agricoles. Le mémoire porte la date de juillet 1958 et une note indiquant qu'il est soumis aux députés fédéraux par les représentants des syndicats provinciaux d'agriculteurs. Je n'ai pas l'intention de le citer en entier mais j'en citerai quelques extraits. Il y est question d'une résolution approuvant la députation d'un